

## **Conseil d'administration n° 6 du 12 novembre 2007**

**Présents pour le Conseil d'administration** : JP Delchef (Président), J. Ringlet (Vice Président), M. Collard (trésorier général); J. Monsieur, L. Lopez, A. Kaison, B. Scherpereel, J. Nivarlet, M. Thiry et A. Geurten.

**Présents pour le Comité de Direction** : Y. Slangen (Secrétaire général), et R. Obsomer (Directeur technique).

**Excusé** : F. Geeroms (Directeur financier)

### **Préambule à l'ordre du jour** :

- Sébastien Dufour a mis à profit les dernières journées pour lancer la fonction « intranet » du site internet de notre fédération.
- Il présente aux membres du Conseil D'Administration la nouvelle architecture du site internet ainsi que les liens interactifs avec la fonction « intranet ».
- JP Delchef propose la plus grande prudence pour le fonctionnement durant le mois de novembre.
- Ainsi, une réunion spéciale et d'ordre pratique sera tenue dans les prochaines semaines afin de permettre aux administrateurs de se familiariser avec l'utilisation de cet outil.
- Le Directeur technique et le secrétaire général rappellent qu'il faudra aussi dans la poursuite du développement de cet outil, tenir compte de l'interaction avec l'application « extranet - AWBB » développée par Infomat.
- Le Secrétaire général proposera une réunion avec infomat dans les prochaines semaines.

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 octobre 2007**

- L Lopez souhaite apporter une modification par rapport au point 2.4.1. :
  - Il précise qu'il y avait deux abstentions lors du vote de ce point.

Moyennant cette adaptation, le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2007, tel qu'il a été publié le 19 octobre 2007 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Suivi des décisions prises lors des précédentes réunions** :

#### **2.1. Cartes pour les membres des commissions provinciales**

- Les cartes pour les membres des commissions provinciales ont été transmises aux organes qui ont répondu à la demande formulée par le secrétariat - général formulée fin août.
- Il s'avère que certaines cartes délivrées à des membres des organes fédéraux ne contiennent pas les bonnes dispositions relatives à l'accès aux rencontres.

- Il avait été demandé au secrétaire-général de vérifier l'état de la question et de corriger le tir le cas échéant.
- Le Secrétaire général informe ainsi le Conseil d'administration que les nouvelles cartes rectifiées ont été envoyées aux provinces le 31 octobre 2007.

## **2.2. Situation des commissaires de table pour les divisions 1 et 2 nationale MM**

- Le Département arbitrage propose de présenter la candidature de Mr. Michel Regnier à la BLB comme commissaire de table en division 1 nationale.
- Le conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, la proposition du département arbitrage.
- La proposition a été transmise à la BLB.

## **2.3. Situation au CP Namur**

- L'entrevue avec le président du CP Namur et le président de la commission de technique des jeunes a eu lieu le mercredi 17 octobre 2007 à 18h00 Jambes.
- Le Président informe les membres du Conseil d'administration que 3 décisions ont été prises lors de cette réunion :
  - Le rôle des membres de la commission technique et le rôle des membres de la direction technique ont été définis.
  - Il y avait une demande de la Direction Technique de reprendre les excuses de la Commission Technique de la Province de Namur. Le document d'excuses sera rédigé par les soins du Président.
  - Les procédures de nomination et de révocation des coaches provinciaux ont été définies comme suit :
    - L'appel des candidatures sera lancé conjointement par la Direction Technique et par les comités provinciaux
    - Les candidatures devront être adressées aux deux instances (DT et CP).
    - Les décisions de révocation seront concertées.

## **4. Exercice des fonctions judiciaires du conseil d'administration**

### **4.1. Dossier transmis par le CPD Liège**

- Le conseil provincial de discipline de Liège a transmis un dossier relatif à l'exclusion de Monsieur Jean Marie Brokamp.
- Celui-ci demande l'extension de la suspension de Mr. Brokamp à la fonction de visionneur.
- Le Président informe les membres du Conseil d'administration que puisqu'il s'agit d'une mission confiée par le Conseil d'administration, il lui appartient donc de prendre une décision en la matière.
- Le Conseil d'administration, à la majorité des membres, décide d'étendre la suspension à la fonction de visionneur.

- Le secrétaire - général est chargé de l'exécution de la décision.

#### **4.2. Courrier de JR Moyart :**

- Suite au courriel de Mr. JR Moyart, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas poursuivre le traitement de la plainte de celui-ci, les conditions statutaires n'étant pas réunies.

#### **4.3. Demande de recours en grâce introduite par Mr Albert Philippe Coco Moi Boloki Babinyanga Bobote**

- Le dossier est mis à l'étude.

### **5. Exercice des fonctions administratives du conseil d'administration**

#### **5.1. Reconnaissance et subsidiation des nouveaux clubs seniors :**

Lors de la réunion du 14 mars 2007, le conseil d'administration a établi les modalités de subsides pour les nouveaux clubs, les subordonnant à l'inscription d'équipes de jeunes.

La question se pose de savoir s'il n'est concevable de subsidier les nouveaux clubs, composés de nouveaux membres à l'AWBB et qui, dans un premier temps, limitent leurs activités à la compétition seniore.

Le président formule la proposition suivante :

Pour un nouveau club, c'est-à-dire composé de 75% au minimum de nouveaux membres à l'AWBB (c'est-à-dire pas des membres qui procéderaient à une ré-affiliation), un subside forfaitaire de 300 € est octroyé.

- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur cette proposition.

#### **5.2. Démission de Mr Focroulle au sein du CP Namur :**

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission et le décharge de toute obligation envers l'AWBB en sa qualité de membre du Comité Provincial de Namur.

### **6. Préparation de l'assemblée générale du 26 novembre 2007**

#### **6.1. Ordre du jour de l'assemblée générale :**

- Le Président informe le conseil d'administration que les documents relatifs à l'assemblée générale ont été envoyés par courrier postal dans les délais impartis.

#### **6.2. Commentaires de la commission législative du 7 novembre 2007 :**

- L'ordre du jour est parcouru point par point et le Président commente les différents commentaires de la commission législative repris ci-dessous.

1. Contrôle des pouvoirs : OK

2. Rapport financier de la Commission Financière : dans l'esprit des statuts, le rapport doit être établi uniquement sur le budget pour cette année, conformément aux prescriptions du R.O.I.

3. Approbation du T.T.A. : erreurs telles que

- Absence de licence technique (anciens chiffres),
- indemnités arbitrage JRJ,

conclusion : nouveau TTA à rédiger

4. Budget de l'année civile 2008 : pas de commentaires. Sera du ressort de la Com Financière

5. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration :

6. Admission, démission, inactivité et radiation des clubs et membres

7. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence :

a) Vu plusieurs questions pertinentes, les articles 9 et 12 qui nécessitent une analyse plus profonde, sont postposés à l'AG de mars 2008

b) Toilettage souhaité par NAM : articles 2, 9.4, 13, 14.4, 17, 19, 20.4, 24) : le président de l'AWBB propose que l'AG donne mandat à la CL pour procéder aux toilettages présentés.

c) PF 8 - compte courant : accueil favorable.

8. Approbation des interprétations données par la Commission Législative : un commentaire sera fait par Willy Deward, lors de l'AG.

9. Compétitions 2007-2008

a) Play-off régionaux messieurs : pas de remarques

b) Formule cadets régionaux : pas de remarques mais demande de rappel des modalités pour déterminer les meilleurs deuxièmes.

c) Modalités de montée de nationale 2 : pas de remarques

d) Modalités de montée de nationale 3 : pas de remarques

e) Compétition nationale et régionales dames :

f) Suppression dans le chapitre Montée § 5 : Une équipe ~~qualifiée~~ peut refuser... Elle doit alors, avertir le Département Compétition par écrit ~~et par recommandé~~,

...

g) Compétition 2008-2009 : principe d'inscription du Centre de Formation : présentation du projet dans l'addendum qui paraîtra vendredi 16 novembre.

h) Présentation des résultats de l'enquête « clubs » :

i) Plan d'action 2008-2010 :

j) Nouvelles de la FRBB :

### 6.3. Rédaction de l'addendum

- Il sera rédigé pour être transmis le vendredi 16 novembre.
- Il reprendra les points suivants :
  - Adaptation et correction du TTA
  - Règlement pour la compétition des cadets
  - Document sur les équipes du centre de formation.

## **7. Composition des départements de l'AWBB saison 2007- 2008**

### **7.1. Dernière approbation de la composition des départements :**

- Il est proposé que le membre namurois au département entraîneurs soit mr. Didier Prinsen.
- M Thiry transmettra un mail à la délégation des parlementaires de la province de Namur pour obtenir leur accord définitif.
- Sous réserve de l'accord de cette délégation, le conseil d'administration marque son accord sur la proposition formulée.

## **8. Rapport des différents départements**

### **8.1. Département Arbitres**

#### **8.1.1. Nouvelle composition du département national**

- J Monsieur informe le Conseil d'administration que Mr. Vanslycken , Bogaerts et Moens pour la VBL ainsi que MM. P Flament et J Monsieur composent le département arbitres à l'échelon national.
- Il est constaté que la composition n'est pas paritaire.
- Un courriel sera transmis à Mr. Van Slycken pour lui rappeler que l'accord était de 2 membres AWBB et 2 membres VBL.

#### **8.1.2 Nouveau projet de règlement d'évaluation des arbitres nationaux pour la saison 07 - 08**

- Le document est le fruit du travail de la concertation avec les représentants des arbitres.
- Il est à noter que les arbitres VBL n'étaient pas représentés.
- J Monsieur commente le système tel que proposé ci-dessous :

### **SYSTEME D'ÉVALUATION DES ARBITRES ÉVOLUANT AU NIVEAU NATIONAL VALABLE POUR LA SAISON 2007-2008**

Les modalités de montée et de descente pour les arbitres évoluant dans les divisions nationales (à l'exception de la division 1 nationale) font l'objet d'une convention conclue par l'AWBB et la VBL et sont établies comme suite:

- 1) Pour être évaluateur en division 2 nationale, il faut - être inactif au point de vue arbitrage en nationale et régionale. Ces personnes doivent avoir officiées en division 2, voire au niveau supérieur.

Pour la saison 2007 – 2008, 8 évaluateurs sont proposés par le département arbitres et confirmés par le conseil d'administration respectif.

Les commissaires ayant officié en division 1 en tant qu'arbitre, pourront évaluer les arbitres lors des rencontres pour lesquelles ils sont désignés, sur demande du département.

- 2) Pour être évaluateur en division 3 nationale, il faut - être inactif au point de vue arbitrage en nationale et régionale. Toutefois, les arbitres actifs de division 1 nationale, peuvent évaluer dans cette division.

Pour les autres personnes désignées, il faut avoir officier à ce niveau au minimum, voir au niveau supérieur.

Pour la saison 2007 – 2008, 18 évaluateurs sont proposés par le département et confirmés par le conseil d'administration respectif auxquels sont ajoutés 8 évaluateurs de division 2.

- 3) Tout évaluateur évaluera au maximum 2 fois le même arbitre.
- 4) L'uniformité dans l'évaluation des arbitres constitue un but avoué. D'une part les évaluateurs seront tenu de suivre annuellement une formation et d'autre part les évaluations se feront sur base d'un formulaire d'évaluation standardisé (voir annexe). Les évaluateurs seront audités à des moments ciblés. Au début de la compétition, les arbitres auront été informés du système d'évaluation utilisé.
- 5) Le nombre d'évaluations par arbitre sera :
- pour la division 2 de au minimum 4 et un maximum 7 et ce par min. 4 évaluateurs.
  - pour la division 3 de au minimum 4 et un maximum 6 et ce par min. 4 évaluateurs.

Ceci pour autant que l'arbitre soit disponible toute la saison.

- 6) Les arbitres désignent, au sein de chaque ligue, un représentant. Celui-ci devra être représentatif des 2/3 des arbitres des ligues respectives et ne pourra plus être actif comme arbitre au niveau national.

Le département arbitrage AWBB-VBL rencontrera les représentants des arbitres 3 fois sur la saison. Une première fois avant le début du championnat, une seconde fois après la fin de la phase normale de la compétition et avant les play-offs et la troisième fois après la fin de la saison.

- 7) Les cotations des rapports, seront conservées par trois membres à savoir un membre du conseil d'administration de l'AWBB, un membre du conseil d'administration de la VBL et le coordinateur des évaluations du département arbitrage. Les évaluateurs enverront leur rapport en un seul et même mail à ces 3 personnes. Les rapports des évaluateurs qui ne seront pas envoyés de manière électronique, seront adressés au coordinateur qui scannera le document et l'enverra aux 2 autres personnes

Les résultats seront pris en considération à partir de mi-championnat.

- 8) L'évaluateur transmettra sa cote d'évaluation à l'arbitre concerné, en même temps qu'un commentaire succinct, dans les 72 heures qui suivent l'évaluation. Un arbitre peut, s'il le souhaite, être entendu par le Département Arbitrage de l'AWBB et VBL. Cet arbitre pourra être assisté, s'il le désire, par le représentant des arbitres de sa ligue.
- 9) Le classement des arbitres sera uniquement établi sur la base de tous les rapports des visionneurs.

- 10) Par ailleurs, les arbitres passeront 2 tests physiques par saison, le premier avant le début de la saison, le second après le premier tour et un test théorique avant le début de la compétition.

La réussite de ces tests est obligatoire.

Pour chacune de ces épreuves un repêchage est prévu. Chaque arbitre aura droit à 2 tests physiques réels sur le terrain.

L'échec du test physique tout comme l'échec au test théorique implique que l'arbitre descend de catégorie.

- 11) A l'issue de la phase normale du championnat le classement des arbitres sera établi. Ce classement sera envoyé aux arbitres et ceux-ci auront 1 semaine pour réagir. A défaut de réaction ce classement sera considéré comme approuvé par les arbitres. Après approbation des classements, par les Présidents des deux ligues VBL, AWBB, plus aucune protestation ne sera acceptée.
- 12) Il est normal que les résultats ont comme conséquence l'accession à la division supérieure ou la rétrogradation à l'échelon inférieur.
- Le Conseil d'administration prend acte de la proposition et marque son accord à l'unanimité sur la proposition.

#### 8.1.3 Projet de règlement d'évaluation des arbitres régionaux pour la saison 07 - 08

- J. Monsieur informe le conseil d'administration que le système d'évaluation des arbitres évoluant au niveau régional tel que défini ci-dessous est basé sur le modèle du système d'évaluation valable et approuvé pour les arbitres nationaux.

#### **SYSTEME D'EVALUATION DES ARBITRES EVOLUANT AU NIVEAU REGIONAL VALABLE POUR LA SAISON 2007-2008**

- 1) Pour être évaluateur en division régionale il faut être inactif au point de vue arbitrage (sauf provinciale) et avoir officié en régionale ou en division 4 (FRBB), voire au niveau supérieur. être actif, mais en division nationale 1 ou 2.

Pour la saison 2007 – 2008, 21 évaluateurs sont proposés par le département et confirmés par le conseil d'administration.

La liste des évaluateurs sera transmise aux arbitres dès son approbation par le conseil d'administration.

- 2) Tout évaluateur évaluera au maximum 2 fois le même arbitre.
- 3) Le nombre d'évaluations par arbitre sera de au minimum 4 et un maximum 6 et ce par min. 4 évaluateurs.
- 4) Ceci pour autant que l'arbitre soit disponible toute la saison.

- 5) Les cotations des rapports, seront conservées par le Président du Département Arbitrage AWBB et le coordinateur des évaluations du département arbitrage. Les évaluateurs enverront leur rapport en un seul et même mail à ces 2 personnes. Les rapports des évaluateurs qui ne seront pas envoyés de manière électronique, seront adressés au coordinateur qui scannera le document et l'enverra à l'autre personne.
- 6) Les résultats seront pris en considération régulièrement à partir de la mi-saison.
- 7) L'évaluateur transmettra sa cote d'évaluation au coordinateur des évaluations, en même temps qu'un commentaire succinct, dans les 72 heures qui suivent l'évaluation. Le coordinateur transmettra ensuite directement ce document à l'arbitre concerné. Un arbitre peut, s'il le souhaite, être entendu par le Département Arbitrage de l'AWBB.
- 8) Le classement des arbitres sera établi uniquement sur la base de tous les rapports des visionneurs.
- 9) Par ailleurs, les arbitres passeront 2 tests physiques par saison, le premier avant le début de la saison, le second après le premier tour et un test théorique de préférence avant le début de la compétition.  
La réussite de ces tests est obligatoire.  
L'échec du test physique implique que l'arbitre n'arbitrera pas en régionale senior hommes et l'échec au test théorique implique que l'arbitre descend de catégorie.  
Pour chacune de ces épreuves un repêchage est prévu. Chaque arbitre aura droit à 2 tests physiques réels sur le terrain.
- 10) Après approbation du classement par le Président de l'AWBB plus aucune protestation ne sera acceptée.
- 11) Il est normal que les résultats ont comme conséquence l'accession à la division supérieure ou la rétrogradation à l'échelon inférieur.

Les modalités de montée et de descente pour les arbitres évoluant dans les divisions régionales font l'objet d'une convention conclue par l'AWBB et la VBL.

Le nombre de montant est fixé en accord avec le département arbitrage national.  
Le nombre de descendant est fixé par le département arbitrage AWBB.

Ces nombres seront communiqués le plus rapidement possible aux arbitres.  
Pour la saison 2007-2008 le nombre de descendant de régionale en provinciale est fixé à minimum 3.

- Le Conseil d'administration prend acte de la proposition et marque son accord à l'unanimité sur la proposition.

#### 8.1.4. Résultats des tests physiques

- Le CDA prend acte des résultats des tests dont les résultats sont repris ci-dessous :
  - Les arbitres qui avaient raté leurs tests physiques ont reçu une seconde chance le 1<sup>er</sup> octobre 2007.
  - Neuf arbitres convoqués : Messieurs Buggea (LG), Decrolier (B), Devos (H), Engels(B), Gaye(N), Marechal(B), Matz(LG), Scherpereel(H) et Van Hoye(LG)

- Excusés : Messieurs Devos, Engels et Scherpereel
- A raté : Monsieur Gaye Pascal (N)

#### 8.1..5. Convention avec BRA :

- Il avait été évoqué avec la BRA que le volet qualitatif de la convention allait faire l'objet d'une nouvelle concertation, une fois le volet quantitatif entériné.
- Nous attendons toujours l'approbation du tableau des indemnités d'arbitrage par la VBL.
- Sans cela, on ne peut entamer les travaux.
- Le Président demande également d'attendre les résultats de l'assemblée extraordinaire de la VBL du 10 novembre 2007.
- Le conseil d'administration en prend acte.

#### 8.1..6. Liste des évaluateurs régionaux pour la saison 2007-2008 :

- Le Conseil d'administration marque son accord à l'unanimité sur la proposition formulée par le Département.

Liste des évaluateurs AWBB			
N	Prov	Nom	Prénom
1	B	BAYOT	Mathieu
2	HT	DELEPELAERE	Jules
3	B	DELESTREE	Vincent
4	LG	DELSEMME	Alain
5	LG	GELLER	Renaud
6	HT	GUILLAUMS	Michel
7	B	HENDRICKX	Jean-Pierre
8	LUX	HERBEUVAL	Philippe
9	LG	JORIS	Yves
10	LG	JOWAY	Eric
11	HT	LOPEZ	Lucien
1é	B	MONSIEUR	Jacques
1"	B	MONSIEUR	Olivier
14	HT	MOSCIATTI	Renzo
15	N	OPSOMMER	Arnaud
16	B	PIRE	Michel
17	N	REGNIER	Michel
18	LG	RENAVILLE	Frédéric
19	N	ROSSION	Jean-Marc
20	LG	VAN DE VOORDE	Philippe
21	LG	VINCI	Gregorio

#### 8.1.7. Liste des évaluateurs nationaux pour la saison 2007-2008

- En nat 2, le département national souhaite travailler avec 6 évaluateurs (3 AWBB et 3 VBL)
- en nat 3, le département national souhaite travailler avec 18 (9 AWBB et 9 VBL)

- En ce qui concerne la nationale 2, le département propose

BBW	2	DE COSTER	Paul
Nam	2	REGNIER	Michel

Compte tenu de la suspension de Mr BROKAMP Jean-Marie pour ses fonctions d'évaluateur prise par le conseil d'administration, le département propose mr HAINAUT Patrick, ex arbitre international. (BBW).

- En ce qui concerne la nationale 3, le département propose

BBW	3	BAYOT	Mathieu
Lg	3	VANDEVOORDE	Philippe
Lg	3	GELLER	Renaud
Lg	3	DELSEMME	Alain
Lg	3	RENAVILLE	Frédéric
Ht	3	MOSCIATTI	Renzo
Ht	3	GUILLIAUMS	Michel
BBW	3	MONSIEUR	Olivier
BBW	3	MONSIEUR	Jacques

- L Lopez regrette le fait que l'on ne fasse plus appel à ses services.
- Le Président rappelle qu'il faut considérer cette saison comme une saison de transition.
- Il souhaite savoir s'il n'est pas possible de trouver dans cette saison de transition une décision qui puisse agréer toutes les parties.
- Il propose que pour la saison 2007 2008, le nombre d'évaluateurs soit porté à 11 en tenant compte que le nombre de visionneurs par arbitres reste à 4.
- Après une longue discussion et un échange de questions, remarques et réponses, le conseil d'administration marque son accord sur la proposition du Président d'étendre le cadre des visionneurs pour la saison en cours à 11 évaluateurs pour le compte de l'AWBB et y reprend messieurs L. Lopez et M. Pire .

#### 8.1..8. Fonctions de l'instructeur FIBA :

Le département arbitrage souhaite mettre dans les statuts (art 70.3) le point ci-dessous.

#### FONCTION/MISSION DE L'INSTRUCTEUR FIBA

1. Présence aux stages FIBA
2. Diffusion des modifications et interprétations du code de jeu et si nécessaire traduction de celles-ci
3. Contrôle du contenu du site AWBB rubrique code de jeu
4. Présence aux réunions du département arbitrage AWBB
5. Réponses aux questions posées par les arbitres et/ou autres personnes concernant le code de jeu et/ou les interprétations.
6. Elaboration du questionnaire destiné aux examens des arbitres nationaux, régionaux, commissaires et évaluateurs.

7. Avant le début de la compétition en collaboration avec le formateur et le responsable du dépt. :
  - a. Rédaction des 'Directives pour les arbitres AWBB'.
  - b. Rédaction des 'Directives pour évaluateurs AWBB'.
  
8. Elaboration du programme et des moyens d'apprentissage (présentation Power Point) en collaboration avec le formateur pour :
  - a. Les cours destinés à la formation des cadres.
  - b. Les réunions statutaires annuelles pour les arbitres régionaux et provinciaux.
  - c. Les colloques pour arbitres régionaux et provinciaux.
  - d. Le stage pour candidats arbitres régionaux.
  - e. Le stage pour les évaluateurs.
  
9. Chargé de cours AWBB pour donner :
  - a. Les réunions statutaires annuelles pour les arbitres régionaux et pour les arbitres provinciaux dans les différentes provinces.
  - b. Les colloques pour arbitres régionaux;
  - c. Les colloques pour les arbitres provinciaux à la demande des CPS
  - d. Le stage pour les candidats arbitres régionaux à la fin de la saison.

- Le conseil d'administration marque son accord sur la proposition.
- Le texte sera proposé à l'assemblée générale du mois de mars 2008.

#### 8.1..9. Courrier de Mr Bruno Averlant :

- Le Conseil d'administration prend acte des points soulevés par Mr. Averlant.
- Il maintient néanmoins sa décision et le Président répondra point par point à chacune des interpellations.

### 8.2. Département Formation des entraîneurs

#### 8.2..1. Demande d'un cours décentralisé dans un club d'Eupen :

- Le Directeur technique dit qu'il n'est pas du ressort de la fédération de se prononcer mais que ces cours peuvent être assurés par la Communauté germanophone.
- Le point sera soulevé à la commission pédagogique.
- Michel Thiry s'informe auprès du club d'Eupen.
- Le Secrétaire général et le Directeur technique assureront le relais avec la Communauté germanophone.

### 8.3. Rapport des départements

#### 8.3..1. Rapport du département Coupes du 01 août 2007

#### 8.3.2. Rapport du département relations CA - CP du 18 septembre 2007

#### 8.3.3. Rapport du département arbitres du 21 septembre 2007

#### 8.3.4. Rapport du département jeunes du 19 octobre 2007

Le Conseil d'administration a pris connaissance des 4 rapports des départements publiés sur le site.

## **9. Rapports des différentes instances de l'AWBB**

- Le Président n'a rien relevé de particulier.

## **10. Concertation AWBB -VBL**

10.1 Rapport de la réunion du 20 septembre 2007 :

- Le compte rendu de la réunion de travail entre l'AWBB et la VBL est commenté par le Président.

## **11. Nouvelles de la FRBB**

- Le Président fédéral va mieux et se remet tout doucement de ses blessures.
- Les activités internes ont ainsi pu reprendre.
- Un planning du bilan des BNT dames et messieurs sera établi.
- L'avocat de la FRBB s'est fait assister par un autre avocat anversois dans le cadre du dossier BMC.

## **12. Divers**

12.1. L'équipe du centre de formation jouera en ouverture du match du 22 novembre 2007 au Dexia Namur contre la VBL.

12.2. L Lopez, réunion avec les clubs de la Province. Un club a violemment réagi sur l'application de l'article PM 9.

12.3. A Kaison : organisation du second 2<sup>ème</sup> tour en jeunes régionaux. Réunion avec les clubs le 15 décembre 2007 à Loyers.

12.4. A Geurten : les membres du Club de Gembloux sont surpris de ne pas avoir eu de suite à leurs réserves posées lors d'une rencontre. JP Delchef informe le CDA que le dossier ne peut encore être ouvert vu le blocage au niveau de la constitution des pôles judiciaires à la FRBB. Toutefois, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une plainte entre 2 clubs francophones, arbitré par 2 arbitres francophones, il a avancé la proposition de faire juger le dossier par 2 juges francophones.

12.5. M. Thiry : Courrier du secrétariat provincial : courrier de Musson : les arbitres peuvent-ils vérifier les cartes d'identité des coaches. (cfr PC 16 : l'arbitre doit vérifier les CI des joueurs et coaches). Un rappel sera fait.

12.7. M Thiry : dans le 3 contre 3 faut-il une licence technique de coach ? R. Obsomer propose d'attendre la réunion du département « relations CP » pour voir pour la saison prochaine.

12.8. Carte de visite AWBB. : le Secrétaire général présente au conseil d'administration le projet de nouvelle carte de visite.

12.9. J. Nivarlet : réunion du mois d'octobre de son département : regrette de ne pas avoir eu de réponse de la part du représentant de la province du Luxembourg. M Thiry est chargé de voir ce qu'il en est.

12.10. M Collard : propose que l'on revoie les textes du PF 16.

12.11. AG Extraordinaire de l'AISF le 1<sup>er</sup> décembre : représentation de l'AWBB : il faut se positionner sur les modifications statutaires de l'AISF.

Le Président tient à remercier le Secrétaire général pour l'organisation du season opening.

Le Président tient également à mettre en avant le travail réalisé par le Directeur technique et ses collaborateurs avec le soutien du Secrétaire général et de lui-même pour la réalisation du plan programme qui a été introduit auprès de l'Adeps pour le 10 novembre 2007.

### **Seconde Partie de la réunion**

#### **13. Examen des résultats de l'enquête et élaboration du plan d'action 2008 - 2010**

##### 13.1. Considérations générales

Le Président propose de commencer par une réflexion et de lancer des idées afin d'établir un document de travail pour la présentation lors de la prochaine assemblée générale de l'AWBB.

##### 13.2. Considérations par département

Différentes pistes de réflexions sont lancées et seront poursuivies par échange de mails

Pour le Conseil d'administration

Yvan Slangen  
Secrétaire général

Jean Pierre Delchef  
Président